

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 12
Votants 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 juillet,
Se sont réunis les membres du conseil municipal
Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
Le 02/07/2024 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Laurent FAVRE, Hubert CHEVALLET, Michel HERVE, Jacky GAVARD, Rodolphe ARNOULD, David SERVAGEANT.

MMES : Natacha MAITRET, Denise FERNANDES, Nadège SAPORITO, Nicole DURET, Natalie BREUZA, Ashley REBAINE.

ABSENCES : Madame Pamela BENOIT BARNET,
Madame Aline VEYRAT,
Madame Magali JUILLET,
Monsieur Nicolas GODET,
Monsieur Patrick MASSON.

POUVOIRS : Monsieur Dominique GABERT, donne pouvoir à Natalie BREUZA.
Madame Christine PIANTCHENKO, donne pouvoir Nadège SAPORITO.

*Monsieur Rodolphe ARNOULD est nommé secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)*

Présentation de CITOYENERGIE - Boucle d'autoconsommation collective

1. Approbation du PV de la séance du 03/06/2024,
2. Archives urbanisme - prolongation,
3. Devis signalétique – Pôle associatif,
4. Modification zone cuisine – Pôle associatif,
5. Devis travaux divers,
6. Devis pour l'évolution et sécurisation du système d'information / Informatique,
7. Groupements de commandes proposés par la CC Arve & Salève,
8. Validation plan – Aménagement Place de la Fontaine,
9. Subventions
10. DIVERS
 - A - Retour sur interventions Police pluri communale,
 - B - Délégations temporaires pour congés d'été.

1. Approbation du PV de la séance du 03/06//2024

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2. Archives urbanisme - prolongation,

Monsieur Jacky GAVARD expose ce qui suit,

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur GAVARD expose également au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prolonger le renfort prévu à la délibération n°492024, au sein du service urbanisme qui rencontre une charge de travail supplémentaire pour la réorganisation de l'archivage des dossiers. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de prolonger l'emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et ce jusqu'au 12/07.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE la prolongation de l'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 9 jours pendant une même période allant du 04/07/2024 au 12/07/2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

3. Devis signalétique – Pôle associatif,

Madame Nadège SAPORITO expose ce qui suit,

Il est proposé un devis afin de mettre en place une signalétique au sein du pôle associatif et ce afin de différencier les différents espaces.

Un devis a été proposé par l'entreprise « Couleur enseignes » et ce comprenant la mise en place d'un TOTEM, une signalétique murale, massif avec poteau ainsi que de la vitrophanie.

Ces éléments sont proposés pour la somme de 13 767.60€ TTC

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE de valider les éléments proposés sur le devis par l'entreprise « Couleur enseignes » et ce pour la somme de 13 767.60€.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

4. Modification zone cuisine – Pôle associatif,

Madame Nadège SAPORITO expose ce qui suit,

Il est proposé de valider la modification concernant l'intégration de la cuisine au sein du pôle associatif. Ce changement d'intégration est proposé afin d'optimiser les espaces de la cuisine et ainsi avoir une meilleure gestion des passages des usagers le long de celle-ci pour accéder aux autres pièces du pôle associatif. Présentation de la nouvelle intégration à l'écran.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE de valider la nouvelle intégration de la cuisine du pôle associatif (cf. annexe).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

5. Devis travaux divers,

Monsieur Michel HERVE expose ce qui suit,

A la suite de la dernière commission travaux, il est proposé de valider plusieurs travaux au sein de la commune :

- Réfection de deux allées du cimetière via une solution enrobé drainant normal (gris/noir) pour un montant de 8 090.40€ TTC
 - Remplacements des potelets au sein du Chef-lieu pour un montant de 3 628.80€
- Tout en ayant deux potelets en stock.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE de valider les travaux ainsi que les devis afférents et ce pour les sommes suivantes :

- Réfection de deux allées du cimetière : 8 090.40€ TTC
- Remplacements des potelets au sein du Chef-lieu : 3 628.80€ TTC,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

6. Devis pour l'évolution et sécurisation du système d'information / Informatique.

En attente d'analyse complémentaire. La délibération à ce sujet sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

7. Groupements de commandes proposés par la CC Arve & Salève.

Monsieur Laurent FAVRE expose ce qui suit,

La Communauté de Communes Arve & Salève propose à la commune d'adhérer aux groupements de commandes suivants :

- Travaux de voirie
- Aménagement de point d'apport volontaire.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Concernant le groupement de commandes pour les travaux de voirie :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
1 voix pour, 8 contre, 5 abstentions.

DECIDE de ne pas adhérer au groupement de commandes concernant les travaux de voirie.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Concernant le groupement de commandes qui a pour objet de passer un accord-cadre pour la réalisation de travaux d'aménagements de PAV (Point d'Apport Volontaire) :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes qui a pour objet de passer un accord-cadre pour la réalisation de travaux d'aménagements de PAV (Point d'Apport Volontaire),

MANDATE Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce groupement,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

8. Validation plan – Aménagement Place de la Fontaine,

Monsieur Rodolphe ARNOULD expose ce qui suit,

Il est proposé de valider le plan concernant le futur aménagement de la Place de la Fontaine afin de pouvoir continuer dans l'avancement du projet.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE de valider le plan d'implantation concernant l'aménagement de la Place de la Fontaine (cf. annexe),

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Monsieur Hubert CHEVALLET quitte la salle à 22H22

9. Subventions

Madame la 1ère adjointe aux finances présente le tableau des subventions à l'assemblée. Les dossiers complets sont les seuls à pouvoir prétendre à une subvention.

Elle propose de voter association par association :

o AUX SOURIRES D'ANTAN

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 500.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o ECOLE PRIVEE SAINT FRANCOIS

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 43.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o NANGY BIBLIO

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
10 voix pour, 1 contre, 2 abstentions.

DECIDE d'octroyer une subvention de 3 000.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o LE PAS'SAGE

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 500.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE NANGY

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 502.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o HARMONIE DE BONNE

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 300.00€ à l'association désignée ci-dessus.

o SOUVENIR FRANCAIS

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 150.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o NANGY FOL'TEAM

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 000.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o LES RESTAURANTS DU CŒUR

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
12 voix pour, 1 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 500.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o CROIX ROUGE FRANCAISE

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 200.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o OPERATION NEZ ROUGE

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
11 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

DECIDE d'octroyer une subvention de 300.00 € à l'association désignée ci-dessus.

o LES AMIS DES SENTIERS

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
11 voix pour, 2 contre, 0 abstention.

DECIDE d'octroyer une subvention de 250.00 € à l'association désignée ci-dessus.



Commune de
Nangy

o AEHA

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
2 voix pour, 7 contre, 4 abstentions.

DECIDE de ne pas octroyer de subvention à l'association désignée ci-dessus.

o GIS FRANCE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
0 voix pour, 13 contre, 0 abstention.

DECIDE de ne pas octroyer de subvention à l'association désignée ci-dessus.

10. DIVERS

A - Retour sur interventions Police pluri communale,
B - Délégations temporaires pour congés d'été.

Clôture de la séance à 22H28, le 08/07/2024

Le secrétaire de séance Rodolphe ARNOULD

Monsieur le Maire, Laurent FAVRE